



## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 6 avril 2022

\*\*\*

### Délibération 2022\_04\_18

\*\*\*

**Objet:** Représentation du SYLOA à la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire

Le six avril deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 11 (pour 17 voix)

---

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Eric PROVOST (3 voix); Jean-Yves HENRY (2 voix); Claude CAUDAL (1 voix); Yannick BENOIST (1 voix); Olivier DEMARTY (1 voix); Thierry COIGNET (1 voix); Jacques MONCORGER (1 voix); André LE BORGNE (1 voix); Roger GUYON (1 voix); Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

#### Absents représentés: 7 (pour 13 voix)

---

Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Olivier DEMARTY; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Jacques MONCORGER.

#### Absents excusés:

---

Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; Jean CHARRIER; Jean-Pierre BRU.

#### Assistaient également :

---

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA); Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif); Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

**Nombre de votants:** 18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 30 voix.

**Secrétaire de séance:** Eric PROVOST

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L.212-3 du Code de l'environnement, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont institués sur un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins hydrographiquement cohérent.

Le SAGE est un document de planification d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur ce sous-bassin versant ou groupement de sous-bassin.

La Commission locale de l'eau, instance décisionnelle et de concertation du SAGE, est installée par le Préfet. Elle a pour mission l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Dans le cadre du renouvellement de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le SYLOA dispose d'un siège au sein de cette instance. Le comité syndical du SYLOA doit désigner un représentant pour siéger au sein cette CLE.

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

▪ **Décide de désigner**, parmi ses membres, Monsieur Thierry COIGNET, pour représenter le SYLOA au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire.

Fait à Nantes, le 6 avril 2022

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

